400 FCFA n° 140 du 26 novembre 2018 3e année Directeur de publication **Marie Robert ELOUNDOU** essingan.actu@gmail.com

Essingan
Le verbe immortel
Bi-hebdomadaire – Récépicé N°00000044/RDDJ/J06/BASC

NOUVEAU GOUVERNEMENT

LE DCC FACE AUX PRESSIONS DES RÉSEAUX

P3

CRIME ORGANISÉ

Avenir Ava tué par l'agresseur d'Obama et l'Abbé Félix Amougou

P4

UNIVERSITÉS

Des nominations dans un climat de tensions à Douala et Soa

Le 21 novembre, Charles Awono Onana et Edmond Biloa ont été promus chacun vice-recteur chargé du contrôle interne et de l'évaluation dans ces universités où les rapports ne sont plus cordiaux entre certains responsables.

Sylvain Andzongo

Par décret présidentiel du 21 novembre, le Pr Charles Awono Onana a été nommé vice-recteur chargé du Contrôle interne et de l'évaluation à l'université de Douala. Précédemment doyen de la Faculté des Sciences de l'Université de Yaoundé I, il a remplacé à ce poste le Pr Jean Njoya, nommé vice-recteur chargé de Enseignements, de la professionnalisation et du développement des technologies de l'information et de la communication à Dschang. Le même décret présidentiel nomme le Pr Edmond Biloa également au poste de Vice-recteur chargé du Contrôle Interne et de l'évaluation à l'université de Yaoundé II à Soa.

Le Pr Biloa précédemment vice-recteur chargé du Contrôle interne et de l'évaluation à l'université de Dschang, en remplacement de Jean Claude Tchouankeu, promu doyen à la Faculté des sciences à l'université de Yaoundé 1. Les Pr Awono et Biloa sont nommés dans un contexte particulier dans des universités où le climat est délétère entre responsables à Douala et Yaoundé II. Dans le cas précis de l'université de Douala, l'on se souvient que, dans une lettre signée du 14 mars 2018, le doyen de la faculté des lettres et sciences humaines (Flsh), Robert Kpwang, a écrit au vice-recteur chargé des enseignements, de la professionnalisation et du développement des Tic (Vrepdtic), René Joly Assako Assako, au sujet de la «Programmation des jurys de soutenance des mémoires de master professionnel en gestion des ressources humaines (Grh)».

Il indique alors : « J'accuse réception de votre correspondance relative à votre objet cité en marge. Mais, je ne puis vous donner satisfaction car, le traitement de tous les dossiers, sans exclusive, se poursuivra à la Flsh comme initialement prévu ». Le doyen souligne par ailleurs que sa décision fait suite à une séance de travail qu'il a eue quelques jours plus tôt avec le recteur de l'Université de Douala, François Xavier Etoa. Réunion qui a permis de montrer « le caractère inique et infondé de vos (M. Assako Assako Ndlr) allégations. Il a été par ailleurs constaté que votre comportement indigne a terni l'image de notre auguste institution car, fortement entachée par l'irresponsabilité, la manipulation de la hiérarchie, le vice de procédure, la fabrication et la manipulation vicieuse», poursuit-il, avant de préciser que c'est sur instruction du patron de l'institution universitaire qu'il s'abstient de le traduire en justice. S'en est suivi une passe d'armes entre les deux responsables.

Scénario identique

Du côté de Yaoundé II, le scénario est presque identique. C'est à fleurets démouchetés que le recteur de l'université de Yaoundé, Adolphe Minkoa She, et l'un de ses doyens, Magloire Ondoa, se battent. Le dernier évènement en date qui a provoqué une césure entre les deux professeurs agrégés de droit concerne la soutenance d'un doctorat autorisée le 8 février 2018 par le doyen de la Faculté des sciences juridiques et politiques. Ce qui a eu le don de provoquer l'ire du recteur Adolphe Minkoa She. Ce dernier, à travers une correspondance datée du 11 janvier, s'est donné le devoir de passer un savon à Magloire Ondoa. Dans cette veine, le recteur écrit : « En regardant le journal télévisé de la Crtv-télé, jeudi, le 8 février 2018 à 20h 30 mn, j'ai appris, avec étonnement, que l'université de Yaoundé II aurait procédé à la soutenance de la première de la thèse de doctorat professionnel.

Renseignements pris, il s'agit d'une thèse soutenue par le nommé Ngomou Gilbert, sous votre direction, et intitulée : « Commande publique et gouvernance au ministère des Mines, de l'industrie et du développement technologique ». Le Pr Minkoa She poursuit : « j'attire votre attention sur le caractère irrégulier de cette « soutenance de thèse » qui, à l'examen des éléments d'information que j'ai déjà pu obtenir, est l'aboutissement d'une démarche frauduleuse volontaire ». D'après l'autorité rectorale, il est constant que le « Doctorat professionnel » n'a aucun fondement juridique, en l'état actuel des textes régissant les études doctorales. « Le doctorat dit professionnel n'ayant aucun fondement juridique, la conséquence logique en est qu'aucune thèse de doctorat professionnel ne peut être soutenue dans une université d'Etat ».

Le Pr Magloire Ondoa pour sa part ne part commente pas cette décision de sa hiérarchie. Mais dans son entourage, l'on affirme que la soutenance querellée est régulière. En témoigne une correspondance du recteur de l'université de Yaoundé II du 28 janvier 2018. Dans cette lettre du vice doyen Ebana Mvogo qui constitue le jury composé de Bipoun Woum (président), Célestin Sietchoua (rapporteur), Guessele Isseme (rapporteur), Magloire Ondoa (co-directeur) et Théophile Ndougsa Mbarga (co-directeur).

Essingan — Le verbe immortel
Hebdomadaire d'informations générales

Siège Social
Yaoundé – Essos (Camp Sonel)
BP : 5423 – Tel : 00237 691 74 35 20 / 663 08 61 38

Edité par le cabinet
Eland Consulting

President Directeur Général
Marie Robert ELOUNDOU

Directeur de Publication
Marie Robert **ELOUNDOU**

Conseiller spécial
Julien **NGA EBEDE**

Directeur des rédactions
Léger **NTIGA**

Secrétaire de rédaction
Sylvain **ANDZONGO**

Chroniqueurs
Gilbert **TSALA EKANI**
Omer **ZANG SIDJOU**

Rédaction centrale
Marie Flore **NGUIMBOUS**
Gisèle **LEKINI**
Jean Pierre **BITONGO**
Carole **TONO**
Crescence Yolande **AKABA**
Elvis Serge N**SAA**
Ange Michel **NGA**
Serge **Wandji**

Agence de l'Est
Ange-Gabriel **OLINGA.**

Relecture
Julien **NGA EBEDE**

Photographe
Luc **FOUDA**

Infographe
Charles Ledoux **ATEBA ATEBA**

Imprimerie
JV-GRAPH

Distribution
CEDIPRESS

Préparation du gouvernement

Samuel Mvondo Ayolo résiste aux pressions des réseaux

Connu comme l'homme du chef de l'Etat, notamment pour toutes les mesures qu'il a prises depuis son arrivée pour assainir et piloter nombre de dossiers, le directeur du Cabinet civil (Dcc) refuse de céder aux chantage, trafics, d'influence et tentatives d'actes de corruption.

Léger Ntiga

Les yeux des Camerounais restent rivés vers le palais présidentiel d'Etoudi depuis la prestation de serment du président de la République, Paul Biya, le 06 novembre 2018. Et pour cause, ils attendent la formation du nouveau gouvernement. Si d'ordinaire, dans l'opinion, un gouvernement chasse un autre, depuis qu'il est au pouvoir, le chef de l'Etat a habitué ses compatriotes à la formation d'une équipe, chaque fois qu'il est réélu. Par le passé, cette mise en place de la nouvelle équipe s'est faite à la suite d'une réorganisation du gouvernement. En cette année 2018 particulière, l'attente est encore plus nourrie. Pas étonnant qu'en l'espace d'une semaine, les Camerounais ont vu plus de 10 équipes gouvernementales en circulation. Les unes aussi insolites que les autres, le vendredi 16 ayant été retenu pour certains, comme jour de la publication par le président Paul Biya, de son gouvernement.

Il n'en a rien été. D'après des informations, Paul Biya s'est en effet retiré avec son Dcc dans son antre de Mvomeka'a pour continuer à travailler sur la copie finale du document qui attend certainement la fin de la session parlementaire, le 1er décembre 2018, pour sa publication. Mais en attendant, oubliant que les époques ont changé, Membres du gouvernement en poste, aspirants et tous les autres courtisans font des pieds et des mains pour se manifester auprès du Dcc, Samuel Mvondo Ayolo considéré comme «l'homme de la situation». Dans nombre de départements ministériels où l'activité est à l'arrêt complet, les chefs de département qui s'affairent à leur maintien au poste ou au sein de l'équipe rivalisent de manœuvres. En plus d'actionner des réseaux, par agents interposés, ils tentent d'approcher M. Mvondo Ayolo à qui ils proposent des montants d'argent.

Landerneau

Impassible, le directeur du Cabinet civil poursuit son travail d'assainissement de l'entourage du président de la République. D'ailleurs, un des membres de son entourage, commentant les démarches et illusions nourries à gauche et à droite, s'est laissé aller à ce commentaire: «rien ne sera plus comme avant. Ils se trompent d'époque. Le Dcc ne se laisse pas berner ni ne marchande rien. En très peu de temps, il a lu le landerneau et sait qu'il est peuplé de bonimenteurs, charlatans et roublards. Selon différentes sources certains qui se disent proches du président de la République, suscitent le raidissement du candidat perdant de la présidentielle Maurice Kamto. Par cette approche, ils croient exercer des pressions au chef de l'Etat en se passant pour ceux qui infléchissent l'universitaire devenu politique. Malheureusement pour eux, cette courte échelle est connue et rapidement éventrée.

Dans le même ordre d'idées, chacun de ceux qui ont réalisé les plus mauvais scores lors de la récente présidentielle, a tôt fait de déposer sur la table du Dcc par ailleurs directeur de la campagne du président Biya, son rapport pour justifier et mettre sur la table des arguments aussi spécieux les uns que les autres pour démontrer le bon apport de son électorat à la victoire finale. Un argumentaire qui n'a point convaincu. Ce d'autant plus que les chiffres sont têtus. L'inflexible directeur du Cabinet civil qui lui, poursuit sa trajectoire, imperturbablement reste fidèle et loyal à celui qui l'a nommé et accordé sa confiance: Paul Biya dont ils prétendent se jouer. Tapis chez des guérisseurs et autres faiseurs de miracles, certains en ont fait venir du Tibet, des Indes et du Bénin. Dans les résidences, des chats noirs sont enterrés, des moutons vivants et même des bœufs entiers.

Des actions qui malheureusement ne serviront à rien. Ce d'autant plus que, le gouvernement manifestement déjà bouclé sera rendu public au lendemain de l'actuelle session parlementaire.

Lutte contre Boko Haram

Le Mindef au prétoire du Sénat

Au rôle du 22 novembre 2018, la lutte contre le terrorisme dans la région de l'Extrême-Nord.

Par J P B

C'était lors de la séance plénière consacrée aux questions orales aux membres du gouvernement présidée par le sénateur Nfor Tambe Tando, vice-président du Sénat, en présence de Joseph Le, ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, représentant le vice-premier ministre, ministre délégué la présidence chargé des Relations avec l'Assemblée, Amadou Ali. À l'occasion, le ministre délégué à la présidence chargé de la Défense (Mindef) a été interpellé par le sénateur Abba Boukar, préoccupé par le projet de création d'un Centre d'éradication et de réinsertion sociale des insurgés Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord. Projet annoncé par le gouvernement afin de réduire l'insécurité dans cette partie du pays, et le long des frontières.

En réponse, Joseph Beti Assomo a garanti aux sénateurs que «le projet allait bientôt voir le jour». Renseignant que le projet de construction dudit Centre sera financée par le Budget d'investissement public (Bip) avec l'appui des partenaires multilatéraux et bilatéraux. Par ailleurs, le Mindef a indiqué que le site du projet avait déjà été identifié dans le département du Mayo-Sava, et

que le gouverneur de la région travaillait en collaboration avec les autorités compétentes pour assurer la réalisation du projet dans les délais. Selon Beti Assomo, d'autres départements ministériels sont impliqués dans la réalisation du projet qui a pour objectif d'améliorer les infrastructures sanitaires, éducatives et sociales de l'Extrême-nord.

Réarmement moral

Question de faciliter le retour rapide à la vie normale. Il a déclaré qu'à travers ce projet, «le gouvernement de la République apportera un réarmement civil et moral aux populations. La semaine dernière, quatre projets de loi ont été adoptés par les sénateurs. Il s'agit du projet de loi portant loi de règlement du Cameroun pour l'exercice 2017, de celui qui autorise le chef de l'Etat à ratifier la convention de Minamata sur le mercure adoptée à Kumamoto au Japon et qui protège la santé humaine contre les effets dévastateurs de la maladie Minamata causée par le mercure. Le troisième texte adopté est la loi-cadre sur la sécurité sanitaire des aliments au Cameroun.

Il a pour objectif de fixer les principes et les bases réglementaires relatives aux denrées alimentaires, aux aliments pour animaux destinés à la consommation humaine, aux additifs et compléments alimentaires en vue d'assurer un niveau élevé de protection de la vie et de la santé des consommateurs et de respect de l'environnement. Le quatrième est celui autorisant le président de la République à ratifier l'accord relatif à la promotion et à la protection réciproques des investisseurs entre le gouvernement camerounais et celui de la Turquie. Avec ledit accord signé à Ankara le 24 avril 2012, il est question d'améliorer le climat des affaires entre les deux pays.

CRIMES ORGANISÉS

Les présumés assassins d'Avenir Ava arrêtés

Ils sont par ailleurs identifiés comme ceux qui ont ouvert le feu sur l'Abbé Félix Désiré Amougou et agressé Ernest Obama.

Léger Ntiga

Au moment où les obsèques de l'artiste musicien et auteur compositeur, Avenir Ava, se préparent à Yaoundé, deux de ses agresseurs présumés ont été interpellés par les limiers de la police. Parmi eux, le chef de gang dont le nom n'a pas été dévoilé à Essingan. Toujours est-il que de sources policières, et d'après les premiers éléments d'enquête et sur la foi des déclarations du présumé chef de gang opérait avec une arme de poing. Un pistolet automatique, une arme de guerre donc. De sources policières, il est celui qui a tiré sur Avenir Ava et l'Abbé Félix Désiré Amougou. Il aurait également reconnu avoir agressé Ernest Obama dont ils ont pillé les avoirs financiers aussi bien à Orange Money qu'au niveau de la banque. En tout cas, Le journaliste aurait lui aussi identifié son principal agresseur, le même qui a ouvert mortellement le feu sur Avenir Ava et blessé l'Abbé Amougou.

Toujours dans la proximité de l'enquête, les présumés chefs de ce groupe de criminels ont reconnu au moment de leur arrestation qu'il leur restait 40 munitions et qu'ils habiteraient le quartier Nlongkack à Yaoundé. Décédé le dimanche 18 novembre 2018 au Centre des urgences de Yaoundé (Cury), l'artiste musicien et auteur compositeur Avenir Ava a été agressé à l'arme dans la nuit du 15 novembre 2018 à sa résidence de Nkoabang dans la banlieue de Yaoundé aux environs d'une heure du matin. D'après des témoignages notamment de ses proches, des «bandits» armés ont tiré sur le père de «Abié», le blessant grièvement dans le cou et une partie de la tête. Jugé depuis lors entre la vie et la mort, après avoir passé trois nuits en soins intensifs, et alors que la communauté des mélomanes le croyait hors de danger, la nouvelle de sa mort s'est propagée dimanche, 18 novembre comme une trainée de poudre.

Deux balles

L'avant-veille, dans la soirée du vendredi 17 novembre 2018, l'Abbé Félix Désiré Amougou, curé de la paroisse Ste Trinité et porte-parole de l'archidiocèse de Yaoundé, dont les jours ne sont plus en danger, a reçu deux balles en pleine poitrine à la résidence du confrère François Mballa Mekongo au quartier Odza à Yaoundé. Ce confrère et prêtre a été opéré avec succès au Centre des urgences de Yaoundé (Cury) où il a été transporté tard dans la nuit du vendredi 16 au samedi 17 novembre 2018. Les balles ont été extraites. Une seconde intervention également avec succès a eu lieu le lundi 19. D'après ses médecins, proches et confrères, le pitre est évité. Le curé de Ste pire de Nsam respire convenablement et s'exprime distinctement.

L'on assiste à une vague d'agressions armées depuis la fin du processus électoral à Yaoundé. Parmi les principales figures ayant été ciblées on cite le directeur de la chaine de télévision Vision4, Ernest Obama, Avenir Ava malheureusement décédé, l'universitaire Claude Abe, l'Abbé Amougou, etc. Hors des frontières, de nombreux artistes ayant accompagné les meetings du candidat, Paul Biya, ont fait l'objet d'agressions verbales, physiques et dans les réseaux sociaux. Parmi eux, K-Tino, Coco Argentée, Kaiyiti, Jp Mélodie. Victimes de la «brigade antisardinard» en Europe, l'on a vécu ahuri aux menaces de jet d'acide sur son visage au sortir d'un concert de musique, proférées notamment contre Coco Argentée.

MESSE DE RENTRÉE

Mgr Jean Mbarga convie la communauté universitaire à la Basilique

L'archevêque métropolitain de Yaoundé célèbre une eucharistie solennelle le samedi 1er décembre 2018 à Notre Dame des Apôtre de Mvolyé à Yaoundé.

Par L N

Organisée par la Commission diocésaine des universités et grandes écoles, la messe solennelle de rentrée du 1er décembre 2018, concerne les étudiants, enseignants, personnels administratifs, personnels d'appui et tous les autres acteurs de la communauté universitaire. Cette eucharistie qui va débuter à 10h précises, sera présidée par l'archevêque de Yaoundé, Mgr Jean Mbarga. Pour l'aumônier principal de la Commission diocésaine des universités et grandes écoles, l'Abbé Janvier Nama, cet office est un moment de partage. Raison pour laquelle, sont attendus tous les acteurs des universités et grandes écoles. Y compris ceux qui ne sont pas de confession catholique romaine.

«Nous attendons beaucoup de la jeunesse camerounaise qui en ce moment se trouve à la croisée des chemins. Face aux dérives en tout genre, nous nous devons de rappeler le message de l'Evangile qui seul peut racheter. Livrée à la drogue, aux mondanités en tout genre, aux faiblesses du système mondialisé dont la surenchère et la démesure vendent des chimères sous toutes les coutures à notre époque, il est important de rappeler à la jeunesse de savoir faire le tri. Et puis, l'archevêque métropolitain de Yaoundé, à côté du message qu'il va délivrer en direction de la communauté universitaire, va prier en communion avec l'assistance pour confier cette année académique au Seigneur, lui qui est la Vie», a expliqué l'Abbé Janvier Nama.

Dans un contexte social, économique, politique et culturel qui interpelle, l'université est le cadre par excellence du développement de la pensée au service de la maison commune qu'est le Cameroun. C'est pour cela qu'au niveau de l'archidiocèse de Yaoundé, Mgr l'archevêque a pris la décision d'ouvrir la paroisse d'Olézoa aux étudiants, enseignants, personnels des universités et grandes écoles. «Nous voulons profiter de votre tribune pour dire à toute la communauté universitaire que la paroisse d'Olézoa lui est ouverte. Nous leur donnons rendez-vous pour tous leurs besoins au plan spirituel. Nous voulons aussi et surtout établir à travers cette paroisse une relation des plus solides avec le milieu estudiantin. Tel est le sens de la décision de Mgr l'archevêque métropolitain de Yaoundé», situe l'aumônier principal.

La jeunesse considérée comme le Cameroun de demain, se doit d'être édifiée comme de véritables citoyens pétris d'une formation complète: parfaitement instruits, solidement riches de culture générale, fortement adossés sur les us et coutumes, et complètement investis du message de Jésus Christ. Tel est le message que l'Eglise qui dispense une formation humaine, entend faire passer en ce début de la période d'attente de la naissance du Christ Rédempteur. La messe pontificale solennelle de rentrée des universités et grandes écoles se tient une semaine après la fête du Christ-Roi célébré hier, 25 novembre 2018.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Le ministre des Finances défend le budget de plusieurs administrations

Après la présentation du programme économique, financier, social et culturel pour l'exercice 2019, le 21 novembre 2018, par le Premier ministre Philemon Yang, Louis Paul Motaze a été le premier à passer devant les membres de la Commission des finances et du budget présidée par l'honorable Rosette Ayayi.

Par Jean-Pierre Bitongo

Devant la Commission Ayayi, le ministre des Finances (Minfi), Louis Paul Motaze, a commencé par la présentation du rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales et financières du Cameroun, conformément à la loi de juillet 2018 sur le régime financier de l'Etat. Ensuite, il a défendu la première partie du projet de loi de finances en examen, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 4850 milliards 500 millions de Fcfa et qui porte sur les dispositions générales et celles relatives aux ressources. Il était question pour lui d'expliquer l'origine des revenus sur lesquels l'Etat compte s'appuyer en 2019. Ce d'autant plus que l'année prochaine, le Minfi devrait renforcer la discipline budgétaire afin de rationaliser les dépenses publiques.

Il devrait également améliorer la qualité des recettes, à travers leur sécurisation et l'identification du maximum de niches de recettes potentielles. Plus spécifiquement, les innovations introduites par le projet de loi de finances pour l'exercice 2019 concernent, entre autres, les droits et taxes de douanes, et le Code général des impôts. Pour la seconde partie de la loi de finances, le Minfi a défendu les enveloppes des institutions de souveraineté, notamment des budgets de la présidence de la République qui est de 51,489 milliards de Fcfa, des services rattachés à présidence qui est de 8,357 milliards.

Le Minfi a également défendu les budgets des services du premier ministre (17,497 milliards de Fcfa), du Conseil économique et social (1,730 milliard), de la Cour suprême (4,594 milliards), du Contrôle supérieur de l'Etat (5,493 milliards), de la Délégation générale à la sûreté nationale (120,055 milliards), du Conseil constitutionnel (3,050 milliards), d'Elections Cameroon (9,556 milliards), de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés (1,215 milliard) et de la Commission nationale pour la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme (3,350 milliards).

Après la défense de l'enveloppe de son département ministériel qui s'élève à 62,899 milliards de Fcfa, Louis Paul Motaze a soutenu les enveloppes allouées aux pensions, subventions et contributions, aux dépenses communes, à la dette publique extérieure, ainsi qu'aux interventions et autres investissements. Derrière lui, plusieurs autres membres du gouvernement se succèdent devant la Commission des finances et du budget de la Chambre basse du Parlement pour présenter les plans d'action et les priorités de leurs départements ministériels respectifs, pour l'exercice 2019.

BUDGET 2019

Avalanche d'explications et d'engagements

Depuis le 22 novembre 2018, plusieurs ministres ont déjà été écoutés par les députés.

Par J P B

Grégoire Owona a expliqué à la Représentation nationale les actions du ministère du Travail et de la Sécurité sociale pour 2019 qui seront orientées vers l'extension de la sécurité sociale vers les nouveaux champs personnels, l'intensification des visites de contrôle dans les entreprises, la tenue régulière des sessions du Comité de suivi pour le maintien du dialogue social, la modernisation du greffe des syndicats et l'assainissement du fichier syndical, et le renforcement du système d'information statistique. À en croire le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, Henri Éyébé Ayissi s'est étendu sur les activités à mener en 2019 et qui portent, entre autres, sur l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières agricoles ; la création des Centres d'excellence des filières agricoles; l'organisation du Forum national de l'agriculture.

Dans le même ordre d'idées, sont listées également, la maîtrise de la gestion de l'eau pour pallier les effets du changement climatique et produire en toute saison de l'année; la mise en place d'un projet de développement et de transformation des fruits; le renforcement et le développement du mouvement coopératif. Face aux membres de la Commission Ayayi, Laurent Serge Étoundi Ngoa, le ministre des Petites et moyennes entreprises, l'Économie sociale et l'Artisanat (Minpmesa), a relevé qu'avec le budget qui s'élève à 11,869 milliards de Fcfa, son département ministériel va promouvoir accompagner 100 jeunes porteurs de projets; réhabiliter les Centres agroalimentaires de Bertoua et de Limbé, respectivement dédiés à la transformation du manioc et au fumage du poisson.

Il s'agit de poursuivre la migration de 1000 unités de production informelles vers la très petite entreprise; finaliser les travaux de construction des villages artisanaux de Bafoussam et de Mbal-Mayo; et opérationnaliser les Villages artisanaux de Foumban et de Ngaoundéré. Quant à Jules Doret Ndongo, ministre des Forêts et de la Faune (Minfof) qui défend une enveloppe de 19 milliards 179 millions de Fcfa, il a insisté sur les activités phares du gouvernement qui s'articulent autour de l'aménagement et du renouvellement de la ressource forestière; du reboisement et de la régénération des ressources forestières; ainsi que la valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses.

Le 23 novembre, c'était au tour du ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (Minépat), Alamine Ousmane Mey, et celui des Marchés publics (Minmap), Abba Sadou. Au plan économique, le Minépat dont le budget défendu est de 52,7 milliards de Fcfa, a réitéré que son département ministériel insistera sur la diversification de l'économie nationale. De plus, il sera question de veiller au respect de la mise en œuvre des réformes structurelles prévues dans le cadre du Programme économique et financier signé au mois de juin 2017 avec le Fonds monétaire international (Fmi), appuyé par la Facilité élargie de crédit (Fec).

Avec 17 milliards 277 millions, l'action du Minmap, en 2019, sera focalisée notamment sur la programmation en ligne des marchés publics, la signature de l'ensemble des textes d'application du Code des marchés publics en vigueur et la vulgarisation de celui-ci; l'opérationnalisation de la catégorisation des entreprises du secteur des Bâtiments et travaux publics (Btp) en vue de leur prise en compte dans le processus d'attribution des marchés y relatifs; l'intensification des missions de lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques dans les marchés publics.

Avec un budget de 202,672 milliards de Fcfa, les actions de 2019 pour le ministère de l'Eau et de l'Énergie que dirige Gaston Éloundou Essomba depuis le 02 mars 2018, devront viser à accroître l'offre d'énergie et à en améliorer l'accès. Quant au ministère de la Santé publique dont le budget est de 207 milliards 943 millions de Fcfa en 2019, André Mama Fouda a promis aux députés d'assainir le milieu hospitalier; lancer le 3ème Campagne nationale de distribution gratuite de 14,5 millions de moustiquaires imprégnées; mettre 320 000 personnes vivant avec le vih/sida sous traitement anti rétroviral gratuit; construire 83 formations sanitaires et l'équipement d'une quinzaine d'entre elles en énergie solaire; deux hôpitaux modernes spécialisés en psychiatrie et gastro-pneumologie et cinq Centres modernes de transfusion sanguine.

PETIT SÉMINAIRE D'AKONO

Une résurrection en pleine solennité du Christ-Roi

C'est au père nourricier de Jésus, bon et fidèle serviteur de Dieu, que cet établissement catholique a été dédié. Et il a été vraiment loué hier

Par Jean-Pierre Bitongo, à Akono

C'était à l'occasion de la réouverture du Petit séminaire Saint Joseph d'Akono qui a vu passer plusieurs personnalités du pays parmi lesquelles le président de la République Paul Biya. La paroisse Notre Dame des sept douleurs de la localité située à une trentaine de kilomètres de Yaoundé, s'est avérée étroite pour contenir les anciens séminaristes, les diverses autorités et personnalités ainsi que les nombreux fidèles de la contrée et d'ailleurs venus vivre la renaissance de l'établissement. Il est 10h10 lorsque Mgr Jean Mbarga fait son entrée dans la paroisse. Au passage, il bénit les fidèles. La venue de Joseph est annoncée. Quelques minutes après, une longue procession escorte la statue de Joseph portant à la main gauche son fils Jésus. L'assistance est dans l'extase.

Car, ce 25 novembre 2018 est jour de fête du Christ roi. Sur lui, l'archevêque métropolitain de Yaoundé bâtit son homélie. A l'en croire, Christ n'est pas le roi d'un pays, d'un continent ou d'une planète. «Il est le roi de l'ensemble du cosmos humain», enseigne-t-il. Question de demander aux uns et aux autres de vivre dans les hauteurs de la paix, de l'amour, de l'universalité, et non dans la partialisation, le tribalisme, la fermeture des frontières ; et de ne plus vivre dans un monde où certains veulent tout pour eux et rien pour les autres. En fait, il s'agissait pour le principal célébrant de cette messe pontificale de faire en sorte que la fête du jour transforme les fidèles en «missionnaires de l'universel».

Dans la paroisse, tous les fidèles sont unis pour l'accompagnement de l'église catholique romaine au Cameroun dans son œuvre de formation intégrale des jeunes et pour la pérennisation des institutions missionnaires. Sont présents, les membres de l'Amicale des anciens pour la renaissance du séminaire St Joseph d'Akono (Aresemako), de l'Amicale des anciens d'Akono (3A), de celle des anciens condisciples du séminaire interdiocésain Sainte Thérèse de Mvolyé (Seminther) et du Collectif des anciens des séminaires catholiques du Cameroun (Casemca). Ils se sont retrouvés le dimanche 25 novembre 2018, dans une nouvelle fraternité universelle, pour la renaissance et le redémarrage de cet établissement pour la rentrée scolaire 2018-2019. Une initiative de Mgr Jean Mbarga pour lequel ils ont tous adhéré. Et ils ont manifesté leur soutien à travers la réfection des bâtiments existants. Un bureau exécutif provisoire a même été mis en place.

Réouverture

Paul Célestin Ndembiyembé en est le président. Il est assisté par un premier vice-président Henri Éyébé Ayissi et de deux vice-présidents Norbert Ndong et Jean Christophe Owona. Jean Marie Ndjock assure le secrétariat général. Il y a également des conseillers spéciaux. Pour cette réouverture, le Comité d'organisation constitué le 02 novembre 2018 par Mgr Jean Mbarga, était présidé par Mgr Daniel Éwolo, avec pour membres les ministres Henri Éyébé Ayissi, Luc Bienvenu Magloire Mbarga Atangana, Gaston Éloundou Mani et Marie Thérèse Abena Ondoa, sa majesté Mme Cécile Bella Assiga, les abbés Benoît Sylvain Ndzana, le recteur du séminaire Saint Joseph d'Akono, Emmanuel Thaddée Abena, économe diocésain, Jean Patrick Mboua, Gabriel Mintsa Ndo et Félix Désiré Amougou, les sœurs Catherine Mbezele et Marie Ngono, le père Elisée Abe Ananga, le curé de la paroisse d'Akono, le président de l'Association des parents d'élèves du séminaire, le président délégué du conseil pastoral, le sous-préfet, le commandant de brigade et Mme le maire d'Akono.

Une somme de près de deux millions de Fcfa a été collectée séance tenante pour la continuation des travaux de réaménagement. Des travaux qui sont réalisés à 60%. Par ailleurs, le recteur du séminaire a été officiellement installé dans ses nouvelles fonctions. Après sa profession de foi, les anciens lui ont passé le témoin. «La passation de la bougie a plusieurs symboliques. Elle va de génération en génération. Nous ne pouvons pas garder cette lumière pour nous seuls. Nous devons la transmettre. Donc, c'est un héritage que nous transmettons. Et nous pensons que lui aussi à qui on a transmis, partageant cette lumière avec les autres, ils pourront, le moment venu, la transmettre aux générations qui vont suivre», nous a expliqué Pius Ondoa, ancien ministre et membre de l'Amicale des anciens d'Akono.

Après la phase protocolaire, une prière commune a été dite pour la paix, l'unité et la prospérité. La cérémonie s'est déroulée dans une ferveur religieuse totale, accompagnée de belles sonorités de la chorale de la paroisse. Le jour de fête s'est achevé par des partages joyeux et fraternels autour des agapes préparés pour la circonstance. Le petit séminaire d'Akono a été fondé en 1927 par les pères spiritains. En 1969, il est rétrocédé à l'archidiocèse de Yaoundé. Le dernier directeur spiritain était le père Ferdinand Azegué, encore vivant. Il a été remplacé par le diocésain François-Xavier Amara, de regrettée mémoire. Il faudra attendre sept années pour assister à la délocalisation dudit établissement en direction de Yaoundé à Mvolyé et installé au séminaire Sainte Thérèse. En 2017, l'archevêque métropolitain de Yaoundé, Mgr Jean Mbarga, a pris la décision de transférer la structure de Sainte Thérèse à Akono, avec prise d'effet lors de l'année scolaire 2018-2019.

RÉACTION

Mgr Jean Mbarga, Archevêque métropolitain de Yaoundé

«C'est un lieu où l'église va former les élites de l'église et du pays»

"Ce 25 novembre 2018 est un grand jour qui marque une nouvelle étape dans l'histoire de notre église locale, et particulièrement du séminaire d'Akono qui aujourd'hui atteint ses 90 ans. Et c'est justement en cette année que nous réouvrons ses portes comme un nouveau départ, une nouvelle génération. Et nous rendons grâce à Dieu. Le séminaire d'Akono a cette beauté qu'il est plein. Il ouvrira les deux cycles. Avant, c'était le premier cycle. C'est aussi là une phase de ce renouveau. Autrement dit, nous avons un projet, un programme, un héritage qu'il faut simplement maintenant actualisé. Un lieu où l'église va former et les élites de l'église et les élites du pays. La formation est totale. C'est une formation intégrale des hommes comme il faut aujourd'hui, aptes à être en service pleinement dans l'église, comme pleinement dans la société".

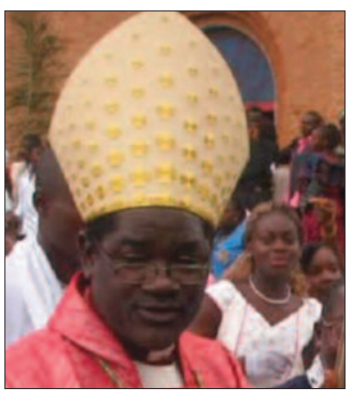

CAMEROUN

Plus de 1000 milliards de Fcfa blanchis entre 2016 et 2017

A l'occasion du séminaire national sur le risque de blanchiment de capitaux, qui s'est ouvert le 19 novembre à Yaoundé, Hubert Nde Sambone, le directeur général de l'Agence nationale d'investigation financière (Anif), a fait un bref bilan de l'organisme qu'il dirige.

Sylvain Andzongo

Les chiffres de Hubert Nde Sambone donnent froid dans le dos. En matière de blanchiment d'argent, le directeur général de l'Agence nationale d'investigation financière (Anif) a indiqué le 19 novembre au cours d'une réunion à Yaoundé que, les techniciens du blanchiment des capitaux ont pu blanchir près de 1 050 milliards de Fcfa au Cameroun, au cours de la période de 11 ans, allant de 2006 à 2017.

«Si vous jetez un coup d'œil sur notre rapport d'activité, vous allez vous rendre compte qu'il y a des cas de blanchiment qui ont été identifiés et les rapports ont été transmis aux autorités judiciaires compétentes. Nous sommes aujourd'hui pratiquement à 5 000 dénonciations reçues et à environ 700 rapports transmis aux autorités judiciaires. Pour ce qui est de l'évaluation financière, c'est en milliers de milliards de Fcfa», a déclaré le Dg.

Hubert Nde Sambone a indiqué qu'en ce moment, le Cameroun est en train de procéder à l'évaluation nationale des risques dans le secteur dont il est responsable. Cette évaluation a pour but d'identifier les menaces auxquelles le pays est confronté en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Il est aussi question de pouvoir identifier les vulnérabilités et prendre des mesures qui permettent de faire face à ces menaces.

Le directeur de l'Anif, soutient qu'en dépit des mesures prises par les autorités camerounaises pour combattre cette pratique, les techniciens du blanchiment d'argent font montre de plus en plus d'ingéniosité, afin de passer à travers les mailles des filets de l'Anif. C'est ainsi que, des fonds publics détournés par des agents de l'Etat sont souvent réinjectés dans le circuit économique, à travers des prises de participation dans des entreprises locales ou étrangères ; ou encore des investissements colossaux dans des biens immobiliers dans le pays et à l'extérieur.

que depuis le démarrage de ses activités, en janvier 2006 jusqu'en décembre 2016, l'Anif affirme avoir enregistré un total de 2660 déclarations de soupçon provenant des professions assujetties (banques, établissements de microfinance, avocats, notaires, experts comptables et Trésor public).Pendant cette période, 486 dossiers ont été enregistrés faisant état de soupçons confirmés de blanchiment des capitaux, de ses infractions sous-jacentes et de financement des réseaux terroristes, le scramming demeurant l'infraction sous-jacente la plus représentative en terme de nombre des cas transmis en justice, suivi des détournements de deniers publics.

S'agissant des flux financiers repérés sur les dossiers ayant fait l'objet de saisine des juridictions et autres autorités compétentes entre 2006 et 2016, ils sont chiffrés à plus de 794,7 milliards Fcfa avec en tête le détournement de deniers publics (47,45%), les trafics divers (40,29%), le financement du terrorisme (6,33%), la corruption (2,03%), les fraudes diverses (1,25%), le faux et usage de faux (1,13%), l'usurpation de titre (0,44%) ou encore l'abus de biens sociaux (0,21%).

HUBERT NDE SAMBONE

Le blanchiment des capitaux est un phénomène réel dans notre pays

Le directeur général de l'Agence nationale d'investigation financière (Anif) estime c'est également un moyen de financement du terrorisme.

Propos recueillis par S A

Pourquoi une évaluation nationale du risque de blanchiment de capitaux?

L'évaluation nationale des risques est la mise en application de la recommandation N°1 du Groupe d'action financière international (Anif). Cette évaluation a pour but d'identifier les menaces auxquelles notre pays est confronté en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, de pouvoir identifier les vulnérabilités et de prendre des mesures qui permettent de faire face à ces menaces et à ces vulnérabilités. C'est un document qui va servir à l'évaluation mutuelle qui aura lieu très bientôt comme l'a souligné le ministre des Finances.

Qu'est-ce-qu'une étude comme celle-là va apporter à Cameroun?

L'importance ici c'est que nous allons pouvoir être en mesure de savoir quelles sont les menaces auxquelles notre pays est exposé et de prendre les mesures qui s'imposent pour pouvoir faire face à ces menaces.

Quelle est la réalité du phénomène au Cameroun?

Le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme c'est des phénomènes réels dans notre pays. Nous avons des statistiques là-dessus. Si vous jetez un coup d'œil sur notre rapport d'activités, vous allez vous rendre compte qu'il y a des cas de blanchiment qui ont été identifiés et les rapports ont été transmis aux autorités judiciaires compétentes. Nous sommes aujourd'hui pratiquement à 5000 dénonciations reçues et à environ 700 rapports transmis aux autorités judiciaires. Pour ce qui est de l'évaluation financière, c'est en milliers de milliards Fcfa.

Qu'est-ce-que l'Anif a déjà fait dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent au Cameroun?

L'Anif est un maillon de la chaine de lutte composée de trois acteurs principaux : les professions assujetties (banques, notaires), l'Anif et les organes de répression (justice). Cela signifie que l'Anif a un certain nombre d'informations qu'elle va apporter dans le cadre de l'évaluation mutuelle tout comme les autres acteurs.

BERTOUA

Les tenanciers des débits de boissons en colère contre les sous-préfets

Ils accusent ces autorités administratives de se faire de l'argent sur leur dos sous le pretexte de la loi et des textes.

Par Ange-Gabriel Olinga

Sale temps pour les bars, snack-bars, cabarets et autres night-clubs de la cité capitale de l'Est. Depuis quelques semaines, plusieurs débits de boissons sont systématiquement fermés pour divers motifs. Du coup, les victimes qui se comptent par dizaine crient à une opération d'« arnaque ». Certaine propriétaires des débits de boissons estiment qu'ils sont régulièrement harcelés par les agents de l'administration sous le le petexte de la loi et des textes. Selon des informations parvenues à notre rédaction, certaines autorités administratives de la ville s'illustrent par des pratiques peu orthodoxes. «Si ce n'est pas à la veille des rentrées scolaires, c'est à l'approche des fêtes de fin d'année et de nouvel an qu'elles prennent des mesures pour fermer nos bars comme c'est le cas depuis quelques semaines».

Cette année, certains barmans disent avoir mare d'aller négocier à chaque fois avec «une enveloppe» et quelques canettes de bière comme il est de tradition. Selon certains, un document est en préparation pour être envoyé à la Commission nationale anti-corruption (Conac) et au Contrôle supérieur de l'Etat avec l'essentiel des preuves pour dénoncer cet état de choses. De leur côté, les autorités administratives qui procèdent à la fermeture systématique desdits débits de boissons arguent, «la violation des dispositions du décret du 09 novembre 1990 fixant les conditions et modalités d'exploitation des débits de boissons». Les agents de la sous-préfecture de Bertoua 2e qui agissent sur le terrain sur instruction du sous-préfet, en présence des forces de l'ordre, disent relever comme infractions, «l'absence de licence d'exploitation, l'installation de certains débits de boisson à proximité des établissements scolaires, des hôpitaux, des centres de santé, pis près des stations-service».

Tapages nocturnes

Parmi d'autres raisons de fermeture de ces débits de boissons, ils évoquent en bonne place « les tapages nocturnes avec des troubles de voisinage, le non-respect des horaires d'ouverture et de fermeture des établissements suscités, de la violation des conditions d'hygiène et de salubrité des lieux exploités ». Le texte réglementaire sur lequel ils s'appuient enfonce le clou en évoquant l'insalubrité desdits lieux de commerce, les conditions favorisant la débauche, le banditisme, l'insécurité et la dépravation des mœurs. Plus loin, de l'admission des mineurs dans ces débits de boissons et le non-respect de la période d'études scolaires. Pour les propriétaires des débits de boissons, la loi doit certes être respectée, mais, ces autorités administratives exagèrent parfois.

«Il y en a qui remettent en cause les licences d'exploitation délivrées en bonne et dû forme par leurs prédécesseurs pour nous arnaquer. Comment l'administration peut contredire l'administration? Parfois, vous présentez une licence, on vous rétorque qu'elle aurait dû porter le nom du bar. Est-ce que l'appellation d'un bar est une identité? Est-ce à dire que si je nomme mon bar (Le Retraité), c'est ce nom qu'on doit retrouver sur la licence ou celui du propriétaire du bar que je suis ? C'est vraiment regrettable ces petites méthodes d'arnaque orchestrées par les agents de l'administration qu'on envoie sur le terrain», regrette un gérant. Au-delà de la réglementation qui leur est imposée, ces derniers se plaignent de la surenchère des charges liées à leur activité.

La patente, les impôts, les droits d'auteurs, les taxes communales, l'environnement, le loyer, l'électricité, l'abonnement par câble, les salaires des employés etc. Malgré ces jérémiades, dans l'arrondissement de Bertoua 2ème où la présence des débits de boisson est une préoccupation majeure, le sous-préfet Evariste Atangana Zoa n'est pas passé par quatre chemins pour faire valoir son autorité. Du côté de Bertoua 1er, son collègue annonce également des couleurs à travers des communiqués radiodiffusés. Après avoir scellé plusieurs débits de boissons l'année dernière, Max Mbella Edjenguele annonce des sanctions répressives contre les propriétaires des débits de boisson indélicats de son unité de commandement dans les tous prochains jours.

EST CAMEROUN

La production minière en baisse

Depuis la mise en eau du barrage de Lom-Pangar et la réforme fiscale de 2015, l'activité connaît une chute drastique avec des conséquences négatives.

Par A G O

Comparée aux années antérieures, plusieurs facteurs ont milité en faveur de cette situation depuis 2015. « Il y a d'abord eu l'introduction de nouvelles mesures fiscales dans la loi de finance 2015 et la rareté des sites miniers », renseigne une source crédible au Centre d'appui et de promotion de l'artisanat minier (Capam). En 2015, la redevance superficielle est passée de 50 mille Fcfa à 500 mille Fcfa, soit une augmentation de 500% et la taxe ad-valorem est passée de 3% à 15%. Alors que la rareté des sites d'exploitation était liée à la mise en eau du barrage à réservoir d'eau de Lom-Pangar d'une part, et l'occupation des zones à fort potentiel aurifère par les permis de recherche d'autre part.

La mise en eau partielle du barrage de Lom-Pangar en septembre 2015 a entraîné l'arrêt de plusieurs chantiers d'exploitation minière dans la zone d'ennoiement à fort potentiel aurifère dans la localité de Bétaré-oya. Sur ce, les nationaux et leurs partenaires technico financiers rencontraient de plus en plus des difficultés à obtenir l'accord des détenteurs de permis de recherche pour établir les autorisations artisanales d'exploitation. Le nombre de permis étant de 48 seulement dans la région de l'Est. Les mesures fiscales et la rareté des sites pouvaient aussi expliquer l'arrêt des activités des entreprises de l'artisanat mécanisé. Le nombre d'entreprises ayant déclaré la production en 2014 était de 65 alors qu'en 2015 seule une trentaine de sociétés minières étaient actives sur le terrain dans les arrondissements de Betaré-Oya, Kétté et Ngoura.

Rémunération

Autres facteurs et non des moindres sont : les conditions de rémunération des agents du Capam car ces derniers en charge de veiller au contrôle quotidien de la production d'or dans les entreprises ont des salaires très bas, ce qui ne les met pas à l'abri de la corruption. A titre d'exemple, un intendant en service au Capam gagne un salaire mensuel de 36 mille Fcfa. Un contrôleur 90 mille francs et un chef de secteur 100 milles Fcfa. En plus, non seulement l'effectif du personnel du Capam est très réduit mais aussi leur moyen de mobilité limité ne leur permet pas de contrôler tous les chantiers miniers disséminés dans les zones éloignées et d'accès difficiles. A l'Est, la production minière est essentiellement aurifère. Quelques rares artisans miniers exploitent le diamant. L'exploitation aurifère est de type artisanal.

Elle est pratiquée par des artisans miniers et les entreprises légalement constituées. Les artisans miniers exploitent l'or de manière rudimentaire avec les équipements tels que les pelles, houes, moto pompes et battées. Alors que les entreprises pratiquent l'exploitation artisanale mécanisée, elles exploitent l'or alluvionnaire à l'aide des pelles excavatrices ou des barques installées dans les lits des cours d'eau. Entre 2012 et 2015, l'exploitation artisanale a permis à l'Etat de collecter 1101677,81 grammes d'or. Cette production a été déclarée par 65 entreprises minières et 18 bureaux d'achat. Durant cette période, la plus grande production a été enregistrée en 2014 avec 306617,13 grammes et la plus faible en 2015 avec 107,566 grammes. Plusieurs astuces sont utilisées par les exploitants pour éviter que les agents du Capam puissent connaître la production réelle de l'entreprise.

Soit ils procèdent au changement de tapis et de bassine de concentré d'or, soit en l'absence ou par diversion de l'agent du Capam chargé de contrôler le procédé d'extraction d'or lors du lavage . Une partie importante de la production aurifère et diamantifère des artisans miniers n'entre pas dans les statistiques officielles. Les enquêtes menées auprès des artisans miniers montrent que 85 % vendent leur production aux collecteurs et seulement 14% vendent aux agents du Capam. Mieux encore, la plus part des collecteurs sont des clandestins, ils sont en réalité les agents des bureaux d'achat et de commercialisation.

Cancer du col de l'utérus

Une maladie presque synonyme de mort

Il se développe de façon insidieuse et ne devient clinique qu'à un stade très avancé. Il est l'un des rares, sinon le seul cancer dont la prévention est possible et totale grâce à la réalisation du frottis cervico-vaginal (Fcv).

Par Elvis Serge Nsaa

« Au départ, j'avais la douleur durant les rapports sexuels et des saignements après les rapports sexuels», se plaint Bertine Nana, une jeune femme de 35 ans, mariée et mère de 3 enfants. C'est vrai qu'au départ, j'avoue que j'ai un peu négligé. Par la suite, j'ai constaté que j'étais anémiée; constipée ; et que j'avais des fuites d'urine (une incontinence) ; du sang dans l'urine (une hématurie) et du sang dans les selles », confie l'institutrice, visiblement très inquiète dans la salle de consultation du Centre hospitalier universitaire de Yaoundé (Chu). En effet, l'examen physique a mis en évidence une lésion bourgeonnante et hémorragique du col de l'utérus. Une biopsie a été faite et envoyée au laboratoire d'anatomopathologie. Le diagnostic de carcinome épidermoïde invasif a été posé.

Il est à noter que la patiente souffre d'un cancer du col de l'utérus, explique le Dr. Patricia Menanga Ntsama, gynécologue. En effet, comment a-t-elle porté cette lésion pendant de si nombreuses années jusqu'à ce que le diagnostic soit posé à l'œil nu ? Son cas n'est certainement pas unique. Nous recevons de nombreuses pièces biopsiques au laboratoire d'anatomopathologie contenant une volumineuse tumeur. Le cancer du col de l'utérus est le deuxième cancer de la femme au Cameroun. Selon les données du Comité national de lutte contre le cancer (Cnlcc), il représente 20 à 25% de tous les cancers féminins et forme avec le cancer du sein 50% de tous les cancers de la femme au Cameroun, indique la gynécologue Patricia Menanga Ntsama.

Maladie grave

Le cancer est une maladie grave dont le diagnostic est presque synonyme de mort dans notre contexte. Il se développe de façon insidieuse et ne devient clinique qu'à un stade très avancé de la maladie. Pour qu'il soit curable, il faut que le diagnostic soit très précoce, à un stade infraclinique. Le cancer du col de l'utérus l'un des rares, sinon le seul cancer dont la prévention est possible et totale grâce à la réalisation du (Fcv). Le (Fcv) est un examen simple et peu coûteux qui permet de dépister les lésions précancéreuses. La prise en charge de ces lésions permet d'éviter le cancer du col de l'utérus. La réalisation systématique de cet examen dans les pays développés a permis de réduire de façon considérable la prévalence de ce cancer. Au Cameroun, le taux de dépistage par le (Fcv) est extrêmement faible ; les cas prescrits par les médecins sont infimes et les cas de dépistage volontaires le sont encore plus.

Le personnel médical ne semble pas connaitre l'intérêt du (Fcv), et quand bien même il le connait, il n'a pas le réflexe de le prescrire. Le cas de cette patiente qui a été enceinte trois fois et chez qui aucun (Fcv) n'a jamais été demandé l'illustre clairement, confie le Dr. Patricia Menanga Ntsama, gynécologue. La population n'est pas informée sur la prévention de ce cancer par le (Fcv), et par conséquent adhère peu au dépistage volontaire. Le problème du diagnostic tardif est étendu à tous les autres cancers au Cameroun. Les patients arrivent en consultation lorsque le cancer est à un stade clinique avancé. Certains cancers peuvent être prévenus par la vaccination. Le vaccin contre le virus Papilloma humain prévient le cancer du col de l'utérus mais il n'est pas encore inclus dans le Programme élargi de vaccination au Cameroun.

Afin de lutter efficacement contre le cancer du col de l'utérus au Cameroun, il faudrait : Inclure le vaccin contre le virus Papilloma humain dans le Programme élargi de vaccination chez les filles à partir de l'adolescence. Ce vaccin doit être fait avant les premiers rapports sexuels et permet de protéger contre 70% des souches.

Dr. Charlotte Mangué, gynécologue au Chu

"C'est le cancer des femmes jeunes"

Chef du service de gynécologie au Centre hospitalier universitaire de Yaoundé, elle parle des modes de traitement et de prise en charge du cancer du col de l'utérus.

Propos recueillis par E S N

Quelle est la tranche d'âge qui, au Cameroun, est la plus touchée par le cancer du col de l'utérus?

Ce sont des femmes dont l'âge varie entre 20 et 40 ans. La preuve, il y a deux mois, j'ai eu à traiter trois patientes dont deux de 27 ans et une de 28 qui présentaient des dysplasies sévères du col de l'utérus. Elles sont trop jeunes pour avoir à faire face à ce type de pathologie. Imaginez le drame qu'elles vivront si on leur annonce qu'il faudra, pour sauver leur vie, procéder à l'ablation de l'utérus.

Comment prévenir le cancer du col de l'utérus?

La meilleure prévention reste le vaccin administré en début de puberté, quand elles n'ont pas encore eu d'activités sexuelles. Une fois que l'activité sexuelle est engagée, il y a de forts risques de développer un cancer. Une bonne prévention passe également, pour les femmes ayant déjà une activité sexuelle, par des examens cliniques dont seul le médecin pourra déterminer la périodicité. Pour une femme qui n'a pas d'antécédent, on peut réaliser un frottis tous les trois ans tandis qu'une femme qui est mise sous suivi médical devra le faire tous les six mois au début et de façon plus espacée si l'on constate une évolution positive dans le traitement. Bien que certains affirment que ce vaccin ne couvre que 70% des cas de cancer, il reste important de faire ce vaccin qui réduit considérablement les risques.

Quels sont les facteurs qui prédisposent à ce cancer?

Le premier facteur reste l'âge du premier rapport. Quand une fille connaît sa première relation sexuelle à 15 ans, à trente ans elle a quand même quinze ans de vie sexuelle derrière elle. Elle peut avoir accumulé de petites lésions au fil du temps qui, peuvent, à la longue dégénérer en cancer. Il faut noter que pour ce qui est du cancer du col, les antécédents familiaux sont moins frappants que dans les cas de cancer du sein ou des ovaires. Dans ces deux cas justement, on a l'impression que l'hérédité joue un rôle important.

Quels sont les symptômes qui doivent alerter?

Ce sont les saignements après les rapports sexuels. Ils ne sont pas forcément abondants. C'est le symptôme premier qui, il est vrai, peut être dû à autre chose mais lorsqu'une femme se rend compte qu'elle saigne après les rapports, elle doit absolument se faire consulter. Parfois, lorsque les lésions se font plus sévères, on observe des tuméfactions, la patiente à l'impression que son vagin est plein.

MOBILITÉ URBAINE

Douala inaugure une journée sans voiture.

Le concept est nouveau et est porté par la communauté urbaine de Douala (Cud), qui est appuyé par la mairie de Bordeaux. La première édition a eu lieu le 24 novembre dernier.

Roger Messassa

Les habitués de la capitale économique du Cameroun savent que cette ville est bien chaude. Difficile d'y vivre sans ventilation ou sans climatisation. A la télévision, les plus curieux remarqueront que l'image de Douala est souvent brumeuse, la conséquence des entreprises très actives, mais aussi et surtout, le nombre important de véhicules et de mototaxis dans la cité économique. Cela ne peut pas ne pas avoir un impact sur la vie commune. Les changements climatiques sont violents ici. Les pluies de juillet se retrouvent décalées en août ou septembre, ce qui dégrade très profondément la chaussée, le bitume ne supporte la présence prolongée de l'eau.

Au regard de tous ces faits, la Communauté urbaine de Douala (Cud) a choisi d'innover un concept qui a fait ses preuves ailleurs, en France en l'occurrence. «La communauté est ravie d'accompagner la communauté urbaine sur son plan de mobilité urbaine soutenable parce qu'en France nous avons vraiment la conviction profonde – une expérience que nous avons depuis pas mal d'années sur le développement des villes- et aujourd'hui nous pensons effectivement que pour que les villes puissent se développer correctement dans l'avenir, pour que les citoyens puissent avoir une qualité de vie durable, de pouvoir agir sur l'ensemble des mobilités non motorisées», déclare Géraldine di Mattéo, directrice transport Bordeaux métropole. Sa commune, l'une des plus célèbres de France, s'engage donc à aider Douala dans ce concept qui n'a pas été aisé dès son entame, avant d'entrer définitivement dans les us et coutumes de cette ville connue pour la haute qualité de son vin. «C'est très important de faire la place à tous les modes de déplacement. En France nos élus ont des réticences à organiser ce type d'évènement où on ferme une rue pour céder la place à la marche, on apaise finalement le trafic, on laisse de la place aux piétons et autres modes de déplacements. Aujourd'hui on fait ce type d'action tous les mois, le premier dimanche du mois, et on ne le fait pas que sur une rue, on ferme le centre de Bordeaux à la circulation et les gens se sont vraiment appropriés cet espace et aujourd'hui ils sont contents d'être sur des rues qui deviennent calmes, qui sont apaisées, sécurisées, où des familles peuvent venir avec leurs enfants témoigne Mme Di Matteo.

La Cud justifie cette action qui a pris son baptême à Akwa, le centre commercial de Douala. La journée sans véhicule veut que les usagers marchent à pied, empruntent un bus de transport en commun ou alors leur vélo pour se rendre à leur lieu du service ou faire leurs courses dans la ville. Ce projet, dénommé Mobilise Your City (Myc) est organisé avec le soutien financier de la Coopération pour le développement et l'amélioration des transports urbains et périurbains (Codatu), ainsi que par l'Agence française de développement. Le but principal, promouvoir la rue pour tous, à travers l'incitation à l'utilisation rationnelle et partagée de la voie pour le confort des piétons, sensibiliser les usagers aux comportements à adopter en vue de la réduction des émissions des gaz à effet de serre etc.

RÉACTION

Fritz Ntone Ntone, délégué du gouvernement auprès de la Cup

Qu'il y ait moins de pollution dans la ville de Douala

Propos recueillis par E S N

C'est la première édition d'une campagne de sensibilisation sur la mobilité dans la ville de Douala d'une manière générale. En prélude au plan de finalisation de notre plan de mobilité urbaine. Ce plan de mobilité qui inclut toutes les formes de transport qui inclut les voies de circulation, qui inclut toute la signalétique : les panneaux, les signalisations horizontales, verticale et autres et qui privilégient une mobilité naturelle. Ça commence par ce que nous savons tous faire, marcher à pied. Tout ce programme doit être conforme aux exigences de protection de la nature, de la réduction de l'effet de serre et prôner pour le développement durable. C'est pour cela que cette première édition a été baptisée journée sans voiture pour qu'il y ait moins de pollution dans la ville de Douala et les gens fassent un peu de sport.

GESTION PUBLIQUE

437 653 emplois nouveaux en 2018

En présentant le programme économique, financier, social et culturel du gouvernement pour l'exercice 2019, le premier ministre, Philémon Yang (photo) a affirmé le 21 novembre au Parlement, que l'Etat a œuvré en 2018, à la promotion de l'emploi décent à travers la création de 437 653 emplois nouveaux dans le secteur moderne de l'économie.

« Cette performance a été atteinte grâce aux multiples opportunités offertes par les différents recrutements dans la fonction publique, les forces de défense et de sécurité, et dans les collectivités territoriales décentralisées.», a déclaré le premier ministre. Il a ajouté que ces emplois ont été également favorisés par la mise en œuvre du Plan d'urgence triennal pour l'accélération de la croissance économique décidé par le président de la République.

« La promotion de l'emploi décent a également bénéficié de l'action conjuguée des programmes et projets gouvernementaux, ainsi que du suivi de la main-d'œuvre dans divers grands chantiers publics, y compris ceux de la Coupe d'Afrique des Nations de football 2019.», a conclu M. Yang.

Seulement, en comparant avec les données sur l'emploi en 2017, il apparaît une baisse (35 650 emplois) relative aux nouveaux emplois favorisés par le gouvernement en 2018. En effet, le président de la République, Paul Biya, dans son traditionnel discours le 31 décembre l'année dernière a déclaré que 473 303 emplois jeunes ont été recensés en 2017.

Coupe d'Afrique des clubs

La Caf sanctionne le Cameroun

Le représentant du pays en Coupe de la Confédération africaine (Caf) éliminé pour non-respect des délais.

Par Gisèle Lekini

Eding Sport de la Lékié et Lion blessé de Fotouni rongent leurs freins depuis samedi, 24 novembre 2018. Les deux finalistes de la 58e édition de la Coupe du Cameroun ne joueront plus que pour l'honneur. Le vainqueur de cette rencontre n'aura pas le privilège, d'aller goûter aux délices de la compétition continentale inter club, en l'occurrence la Coupe de la Caf. Et pour cause, Le Cameroun n'a pas respecté les délais de dépôt de la candidature du club vainqueur de la coupe du Cameroun. Conséquence, «il a été décidé de rejeter la demande d'engagement de votre deuxième club et de qualifier votre adversaire à la phase suivante», indique le courrier signé du secrétaire général adjoint chargé du développement du football, Anthony Baffoe.

D'après les règlements de la compétition, «les demandes d'engagement doivent parvenir par courrier, fax ou e-mail au secrétariat général de la confédération avant le 15 octobre de l'année du début de la compétition.» La Caf confirme avoir reçu de la Fecafoot une lettre en date du 14 octobre 2018 sollicitant une dérogation spéciale d'un mois pour communiquer le nom du deuxième représentant afin de lui permettre d'organiser la finale de la Coupe du Cameroun durant cette période.

La Confédération africaine de football a dû publier le calendrier de la compétition avec le nom «Cameroun 2» à titre provisoire en attendant de recevoir le nom le 15 novembre, soit douze jours avant le démarrage de la compétition. A la fin de la période de dérogation, la Caf a demandé d'envoyer le nom du deuxième représentant.

Le 22 novembre 2018, soit cinq jours seulement avant le début de la compétition prévue le 27 novembre, et une semaine après l'expiration de la période de dérogation octroyée, la Fecafoot a de nouveau envoyé une lettre indiquant le nom du deuxième représentant à la Coupe de la Confédération 2018/2019. Une filouterie puisque la finale de la Coupe du Cameroun ne s'est pas encore jouée.

Can féminine 2018 de football

Le Cameroun sort le pays organisateur

Les Lionnes indomptables réitèrent l'exploit de la Can 2016. Elles avaient éliminé les Black Queens du Ghana en demi-finale sur le score d'un but à zéro.

Par Jean-Pierre Bitongo

Les Black Queens du Ghana ne disputeront pas les demi-finales de la Coupe d'Afrique des nations de football féminin 2019. Elles ont été éliminées devant leur public à Accra, après le nul 1-1 concédé aux Lionnes indomptables lors de la troisième et dernière journée de la poule A disputée le 23 novembre dernier. Les Ghanéennes avaient pourtant bien attaqué le match, en marquant un but à la 31ème minute de jeu. Portia Boakye aurait pu être imitée quelques minutes plus tard par sa coéquipière Sherifatu Sumaïla dont la frappe a heurté le poteau alors que la gardienne camerounaise Annette Ngo Ndom était battue.

À la 41ème mn, une faute de la gardienne ghanéenne Nana Ama Asantewaa sur Gaëlle Enganamouit entraîne un pénalty converti par Ngono Manie. Le score d'un but partout va rester inchangé jusqu'à la fin du match, au grand bonheur des Camerounaises qui avancent vers une troisième finale consécutive dans cette compétition. Raïssa Feudjio du Cameroun a été désignée meilleure joueuse du match. «Nous avons réussi ce que nous voulions faire, à savoir sortir du groupe et entrer en demi-finale. Il n'y a rien à célébrer maintenant parce que le nec plus ultra n'est pas encore atteint: jouer la finale et remporter le trophée», déclare Joseph Brian Ndocko, le sélectionneur du Cameroun, dans le site de la Confédération africaine de football (Caf).

Le Cameroun finit cette phase de poule avec sept points au marquoir pour deux victoires (2-1 contre le Mali et 3-0 contre l'Algérie), un nul, six buts marqués et deux encaissés. Ce mardi 27 novembre 2018, les Lionnes indomptables jouent l'une des deux demi-finales contre les Super Falcones du Nigeria qui les avait battues à Yaoundé 0 but contre 1 en finale de la Can 2016, et qui ont battu les Équato-guinéennes sur le score sans appel de 6-0, le 23 novembre lors de la troisième et dernière journée de la phase de poules. Après le 4-0 infligé aux Zambiennes lors de la deuxième journée. A la première journée, les Nigérianes avaient été battus 0 contre 1 par l'Afrique du Sud. L'autre qualifié de cette poule A est le Mali qui va disputer, pour la première fois, une demi-finale de la Can féminine, après sa victoire 3-2 face à l'Algérie à Cape Coast. «Le Mali en demi-finale, c'est une première et nous remercions Dieu pour ce grand exploit. Pour la suite, nous devons nous calmer et nous battre jusqu'à la fin. Si nous nous qualifions pour la Coupe du monde, ce sera déjà un très grand résultat. Je préfère ne pas pousser le bouchon un peu loin en parlant de titre», réagit Mohamed Saloum Houssein, l'entraîneur du Mali, dans le site de la Caf. En demi-finale, les Maliennes auront fort à faire avec les Sud-africaines. Seules les trois meilleures équipes de la compétition se qualifieront pour la Coupe du monde féminine de la Fifa 2019 qui se déroulera en France. Le match de classement pour la troisième place se joue le 30 novembre 2018, et la finale le samedi 1er décembre 2018.

LMH
Le Mintar Hôtel
« Idéal pour vos affaires et votre détente »
Hébergement haut standing
Restaurant
Bar
Service traiteur
Parking sécurisé
Belibi, Obala-Cameroun
+237 243 80 64 87
+237 658 17 29 51 / 652 88 49 72 / 664 13 71 71
infos@lemintarhotel.com
www.lemintarhotel.com
lemintarhotel
La qualité qui fait la différence